

**COMITE DES OEUVRES SOCIALES
DU PERSONNEL DE BORDEAUX METROPOLE**

Esplanade Charles de Gaulle
33076 BORDEAUX CEDEX

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2018**

COMMISSARIAT
AUX COMPTES
AUDIT
CONSEIL

**COMITE DES OEUVRES SOCIALES
DU PERSONNEL DE BORDEAUX METROPOLE**

Philippe Lassus
Michel Delbast
Geneviève Labit
Frédéric Gimenez

Esplanade Charles de Gaulle
33076 BORDEAUX CEDEX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DE BORDEAUX METROPOLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et particulièrement les subventions de fonctionnement, nous avons procédé à l'analyse du correct rattachement des subventions d'exploitation en produits de l'exercice tel que mentionné en page 12 de l'annexe jointe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 28 mars 2019.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait au Bouscat, le 5 juin 2019

SCP Cabinet LASSUS et Associés

Philippe LASSUS



Bilan

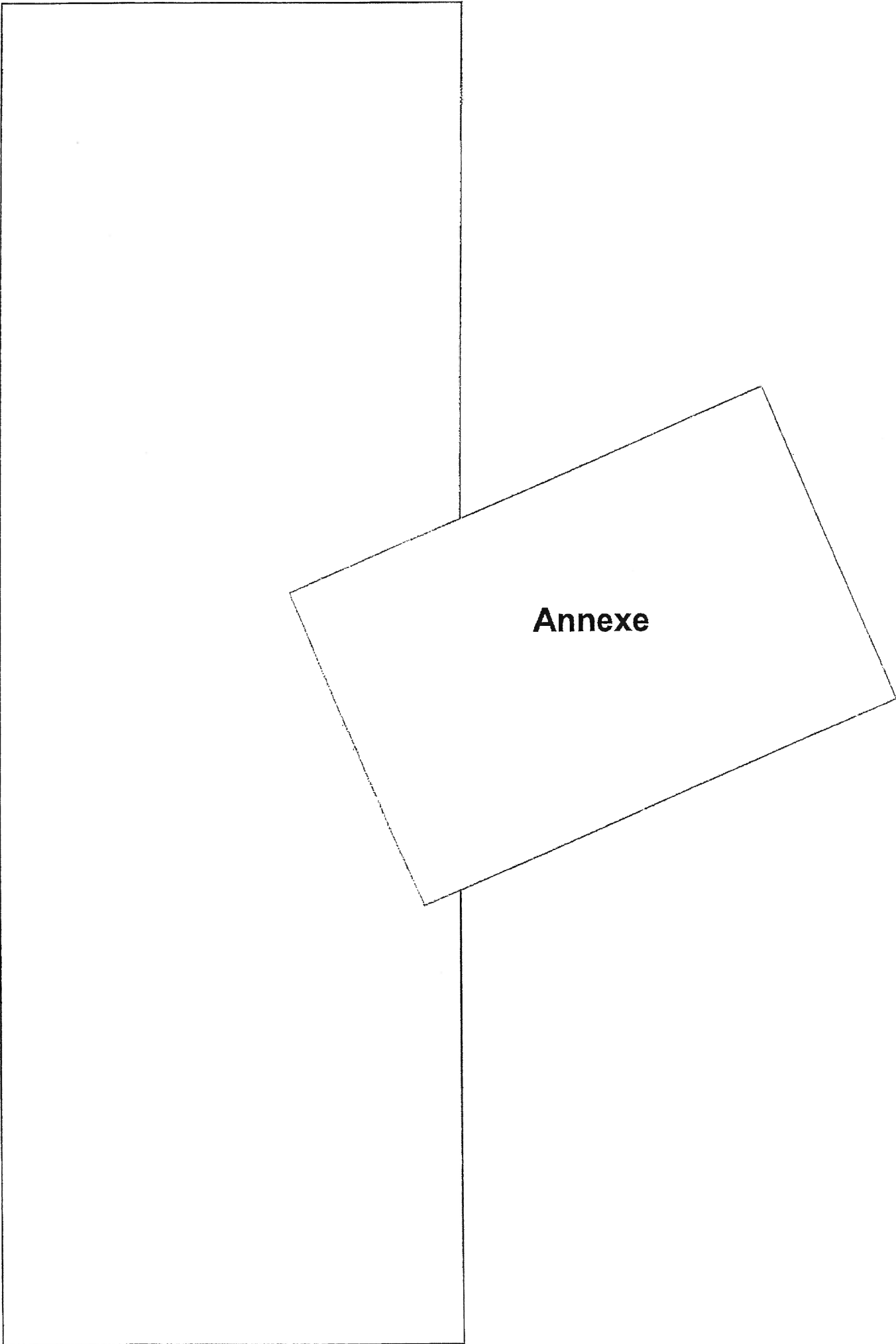
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	7 328	7 287	41	3 705
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations incorporelles	7 328	7 287	41	3 705
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts	8 716 639	6 808 021	1 908 618	2 225 588
Autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	8 716 639	6 808 021	1 908 618	2 225 588
ACTIF IMMOBILISE	8 723 967	6 815 308	1 908 659	2 229 292
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	2 410		2 410	12 885
Stocks	2 410		2 410	12 885
Avances et acomptes versés sur commandes				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances	238 903		238 903	315 858
Créances	238 903		238 903	315 858
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	904 421		904 421	612 190
Trésorerie	904 421		904 421	612 190
ACTIF CIRCULANT	1 145 734		1 145 734	940 933
Charges constatées d'avance				66 128
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				66 128
TOTAL DE L'ACTIF	9 869 701	6 815 308	3 054 393	3 236 354

Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	2 898 845	3 059 850
Résultat de l'exercice	-223 989	-161 005
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	2 674 856	2 898 845
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 875	15 681
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	360 661	321 802
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		26
DETTES	379 536	337 508
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	3 054 393	3 236 354

Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	1 582 862	1 579 531
Reprises et Transferts de charge		
Cotisations		
Autres produits	1 055 226	1 015 173
Produits d'exploitation	2 638 088	2 594 705
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	44 419	47 790
Impôts et taxes		
Salaires et Traitements	333 782	294 340
Charges sociales		
Amortissements et provisions	3 996	3 643
Autres charges	2 483 189	2 418 323
Charges d'exploitation	2 865 386	2 764 096
RESULTAT D'EXPLOITATION	-227 298	-169 392
Opérations faites en commun		
Produits financiers	1 320	4 290
Charges financières		
Résultat financier	1 320	4 290
RESULTAT COURANT	-225 978	-165 102
Produits exceptionnels	5 899	5 274
Charges exceptionnelles	3 910	1 177
Résultat exceptionnel	1 989	4 097
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
EXCEDENT OU DEFICIT	-223 989	-161 005



Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : COS DE BORDEAUX METROPOLE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 3 054 393 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit de 223 989 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 05/03/2019 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

1. Informations relatives au compte de résultat

1.1 . Au titre de l'article 1 de la convention 2018 (2eme partie) entre l'Association et Bordeaux Métropole, cette dernière a décidé d'attribuer :

- Une subvention communautaire directe de 1 680 000 euros

Sur présentation d'un budget prévisionnel 2018 dont le total des dépenses estimées est de 3 289 894 euros

Il est également précisé dans cet article : « si le montant des actions définies au programme précité s'avérait inférieur à l'estimation budgétaire initiale, la subvention serait réduite en considération du montant des dépenses réalisées ».

Le budget réalisé en 2018 a été de 3 099 674 euros le solde de la subvention restant à percevoir a été provisionné à 238 863 euros, ramenant la subvention communautaire à :

Subvention communautaire 2018 de 1 582 863 euros

1.2 Au titre de l'article 2.1 de la Convention 2018 (1ere partie chapitre 2), entre l'Association et Bordeaux Métropole :

- La mise à disposition d'agents de la Collectivité, valorisée annuellement en fonction de la rémunération et des charges sociales des agents mis à disposition conformément au II l'article 2 du décret N° 2008-580 du 18 juin 2008.

Pour l'exercice 2018 la provision comptabilisée a été de 333 782 euros

1.3 Au titre de l'article 2.2 de la Convention 2018, entre l'Association et Bordeaux Métropole :

- La mise à disposition de locaux, équipements et matériels nécessaires à la réalisation de l'objet social. Tous ces biens doivent faire l'objet d'un inventaire quantitatif et qualitatif et ceux-ci ont été provisionnés pour un montant annuel de 13 127 euros

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 328			7 328
Immobilisations incorporelles	7 328			7 328
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	8 535 840	180 798		8 716 639
Immobilisations financières	8 535 840	180 798		8 716 639
ACTIF IMMOBILISE	8 543 168	180 798		8 723 967

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 623	3 664		7 287
Immobilisations incorporelles	3 623	3 664		7 287
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles				
ACTIF IMMOBILISE	3 623	3 664		7 287

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 8 955 542 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Prêts	8 716 639	394 872	8 321 767
Créances de l'actif circulant :			
Autres	238 903	238 903	
Total	8 955 542	633 775	8 321 767

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - AAR	40
Subvention à recevoir	238 863
Total	238 903

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 379 536 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 875	18 875		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	360 661	360 661		
Produits constatés d'avance				
Total	379 536	379 536		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés				

Charges à payer

	Montant
Fourn. fact non parvenues	18 875
Cub charges à payer	360 003
Total	378 878

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 15 977 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	

2. Informations relatives aux engagements

Engagements Hors Bilan

- Les engagements de l'association au 31 décembre 2018, envers ses adhérents, en contrepartie des prêts octroyés et non encore versés sont de :

- Concernant les prêts Immobiliers : 55 000 Euros
- Concernant les prêts PI développement durable : 0 Euro
- Concernant les prêts Secteur Locatif : 0 Euro
- Concernant les prêts amélioration Secteur Locatif : 0 Euro
- Concernant les prêts première nécessité : 0 Euro
- Concernant les prêts dentaire audition optique : 568.18 Euros